LE DIPLOME DE JUGE FÉDÉRAL

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une formation qui aboutit à un diplôme interne à la FSLC, conforme aux préconisations du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Son but est de permettre à tout licencié majeur de la FSLC qui souhaite arbitrer, bénévolement, des épreuves de cani-activités d'avoir la certification et les compétences requises pour faire respecter les règlements de la FSLC tout en appliquant les chartes et l'esprit sportif de la FSLC.

COMMENT CELA SE PASSE ?

Deux « statuts » de juge :

• **Juge adjoint titulaire** (autorisant la pratique d'une des épreuves de la journée)

• **Juge principal titulaire**, coordonnant l'équipe des juges « adjoints » … (ce n'est pas le chef mais un coordinateur et le porteur des décisions vers l'organisation ou les concurrents).

Deux types de formations :

• Une formation **« complète »** donnant droit au diplôme en fin de cursus.

• Une formation dite de **« maintien et actualisation des compétences »** (la validité du diplôme de juge étant limitée à 5 ans et à une participation par an… sans quoi, il faut passer par cette formation de mise à niveau). Cette formation, ouverte à tous licenciés, permet également de découvrir l'activité, ainsi que les tenants et les aboutissants du rôle de juge…

Le cursus complet de formation est composé de plusieurs phases « validantes » :

1ère phase :

Quelques jours avant leur journée théorique, les participants recevront un mail les invitants à étudier les règlements de courses de la FSLC qui leur seront fournis dans le courrier.

2ème phase - la journée théorique :

Première journée du cursus de la formation, les candidats sont regroupés en un même lieu pour aborder tous les sujets concernant le rôle du juge, les règlements, les comportements à respecter et les astuces ou les règles de bienséance pour se faire respecter ou maîtriser d'éventuels conflits. Cette journée porte essentiellement sur des échanges (en salle) entre le(s) formateur(s) et les stagiaires avec certaines mises en situation.
Un examen écrit, associé à l'appréciation du(des) formateur(s), en fin de journée, validera (ou non) cette phase et permettra de poursuivre le cursus.

3ème à 6ème phase - les journées pratiques :

Après avoir validé la journée théorique, le stagiaire devra, sous l'égide d'un juge titulaire, acquérir et mettre en pratique l'ensemble de la théorie qu'il aura assimilée. A l'issue de cette journée pratique, il devra exercer son rôle de juge sur 3 journées d'apprentissage, toujours sous la vigilance d'un juge titulaire. Ces 3 journées mettront en situation réelle les candidats. Chaque journée devra être validée en accord avec le(s) formateur(s) et le tuteur (tutrice) du jour.

7ème phase - la titularisation Juge Adjoint :

A l'issue de la validation de la journée théorique, de la journée pratique et des 3 jours d'apprentissage, le stagiaire sera informé de sa titularisation de Juge Adjoint Titulaire, accompagnée d'un diplôme (papier) authentifié par le président de la FSLC (ou délégataire).

8ème à 11ème phase - statut de Juge Principal :

Pour prétendre encadrer et coordonner une équipe de juges titulaires adjoints, il est nécessaire de valider 4 journées supplémentaires (sous tutorat d'un juge principal titulaire) en situation de juge principal (préparation, coordination, rapport, etc.). A l'issue de ces 4 journées « validées », le Juge Adjoint Titulaire se verra qualifié pour prétendre officier comme Juge Principal Titulaire.

12ème phase - mise à niveau :

La durée de validation d'un juge titulaire est portée à 5 ans en ayant pratiqué au moins une fois par an durant cette durée. Au-delà de ce délai ou sans avoir pratiqué 1 journée par an, il est nécessaire de passer une formation de mise à niveau pour prolonger sa titularisation.
Cette formation, sur une durée de 2h30 est prodiguée à distance (visioconférence) et peut servir de présentation à d'éventuels candidats dans le doute.

COMMENT INTEGRER UNE FORMATION ?

En premier lieu, consulter le calendrier des formations sur le site internet de la FSLC pour voir s'il y a des cessions à intégrer. S'il n'y en a pas (ou qu'elles se situent trop loin), utiliser le formulaire individuel de demande de formation (FORM02B.001), à remettre à votre président de club.
Pour demander à assister à une séance d'information ou de mise à niveau, demandez à votre président de club qui transmettra au DTR de région. La formation juge est gratuite. La licence FSLC valide est impérative.